

LE STATUT DU PERSONNEL MEDICAL

TARIF 2026
1.590 € TTC
PAR AGENT

DUREE
3 jours
(9 h -17 h)

OBJECTIFS - COMPETENCES VISEES



- Sécuriser ses pratiques en matière de mise en œuvre des règles statutaires
- Maîtriser les procédures pratiques de gestion des statuts médicaux, au regard notamment des obligations liées à la mission de service public

METHODOLOGIE

Alternance entre apprentissage théorique, exercices, cas pratiques analyse de jurisprudence.

Echanges interactifs et questions/réponses avec les participants. Retours d'expérience et analyse de pratiques.

Supports de cours remis sous format papier et/ou accessibles via l'espace-client.



PUBLIC CONCERNE

- Professionnels en charge de la Gestion des Ressources Humaines médicales
- Chefs de pôle ou collaborateurs de chefs de pôle

PREREQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à la formation

NOMBRE DE PARTICIPANTS



12 personnes maximum

PROGRAMME



PRESENTER LES DIFFERENTS STATUTS DES PERSONNELS MEDICAUX (MONO-APPARTENANT ET BI-APPARTENANT)

- Les Docteurs Junior et les internes
- Les Faisant Fonction d'Interne
- Les Assistants généralistes et spécialistes
- Les Praticiens attachés
- Les statuts accessibles aux personnels médicaux titulaires d'un diplôme étranger (réforme applicable depuis le 1er janvier 2017)
- Les statuts hospitalo-universitaires
- Les Praticiens Hospitaliers (le nouveau statut unique issu de la réforme du 5 février 2022)
- Les Praticiens contractuels (rénovation du statut issu de la réforme du 5 février 2022)
- Les Praticiens associés
- Les Praticiens cliniciens (en voie d'extinction)

DECRIRE DE MANIERE PRATIQUE LES PROCEDURES UTILISEES DANS LE CADRE DE LA GESTION DES PERSONNELS MEDICAUX

- Recrutement, rémunération principale et accessoire, bulletins de salaire
- Suivi de la carrière : congés, avancement, protection sociale, régime disciplinaire, cumul d'activités,
- Limite d'âge et prolongation d'activité...

PRESENTER ET EXPLICITER LE ROLE DES PARTENAIRES ASSOCIES A CETTE GESTION

- L'Agence Régionale de Santé
- Le Centre National de Gestion

INTEGRER LES DONNEES REGLEMENTAIRES RELATIVES AUX ASPECTS SPECIFIQUES DE CETTE GESTION ET NOTAMMENT

- La permanence des soins
- L'activité libérale et d'intérêt général
- Le service public exclusif
- Le développement professionnel continu
- La gestion du temps de travail médical
- La nouvelle gouvernance médicale au sein des GHT
- La reconnaissance des valences non cliniques

PRESENTER LES INSTANCES MEDICALES SPECIFIQUES

- La Commission Médicale d'Etablissement (CME) : composition, rôle et fonctionnement
- La Commission Médicale (Unifiée) de Groupement : son rôle majeur dans la GPMC médicale
- La Commission d'Activité Libérale
- La gestion des pôles
- Le Directoire
- Les autres instances : CLIN, CLAN, CLUD, COMEDIMS, QUAVIRIS, ...



SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION

- Test de pré positionnement en début de formation pour évaluer le niveau du stagiaire
- Test de post positionnement en fin de formation pour évaluer l'évolution des compétences
- Fiche d'évaluation globale de la formation
- Remise d'une attestation de formation